



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires**

Le préfet

Aurillac, le 11 JUIL. 2022

Le Secrétaire Général

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article D.112-1-21 du code rural et de la pêche maritime, vous m'avez saisi au sujet de l'étude préalable agricole du projet de parc photovoltaïque à St Santin Cantalès, par courrier du 30 mai 2022. J'ai moi-même saisi la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui a examiné ce dossier le mardi 21 juin 2022 en présence de 17 membres avec voix délibérative (quorum à 10). Au regard de l'avis émis par la CDPENAF, j'émetts l'avis suivant sur l'étude :

1) Sur l'existence d'effets négatifs notables sur l'économie agricole :

Le projet éolien impacte une surface agricole de 2 ha. Cette surface sera enlevée à l'activité agricole.

2) Sur la nécessité de mesures de compensation collective :

Compte-tenu de l'existence d'effets négatifs notables qui n'ont pu être ni évités ni réduits en totalité, je valide le fait qu'il est nécessaire de prévoir des mesures de compensation collective.

3) Sur la pertinence et la proportionnalité des mesures proposées par le maître d'ouvrage :

L'impact est certain sur les filières agricoles du territoire. Le calcul du montant des impacts sur une durée de 15 années de retour sur investissement conduit à un montant de compensation s'élevant à 36 242 €.

Conformément aux préconisations de la CDPENAF, je vous demande de verser ce montant sur le fonds de compensation agricole du Cantal. Le fonds étant en cours de création, la DDT reviendra vers vous pour procéder au versement. La proposition de mesures de compensation sera dévolue au comité de pilotage du fonds de compensation. Ce comité sera composé de TotalEnergies, la DDT, la chambre d'agriculture, le CD15, un représentant de l'EPCI et un représentant de l'AMF. La CDPENAF jouera le rôle de validateur des mesures financées.

Le présent avis sur l'étude préalable agricole est indépendant et ne constitue pas un avis sur le projet de parc photovoltaïque en tant que tel.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Feynrich', is written over a horizontal line.

TotalEnergies Renouvelables France
Madame Alexandra Moulin
4, rue de la Mégisseria
12100 MILLAU